



Communiqué de presse

6 septembre 2010

**Proposition de règlement amiable  
et dernières informations sur la suspension de cotation**

Suite au communiqué de presse de la société du 8 juillet 2010, le conseil d'administration de Proventec plc (AIM : PROV, Alternext : ALPTC) est heureux d'annoncer l'obtention, après des discussions approfondies entre les parties concernées, d'un accord de principe avec les représentants des détenteurs de plus de 75 % en valeur (les « principaux détenteurs de l'emprunt obligataire ») de l'emprunt obligataire ordinaire garanti convertible (15 M£, taux fixe de 8,5 %, échéance 2012) (« l'emprunt obligataire ») sur les conditions et les modalités selon lesquelles la société a l'intention de restructurer l'emprunt obligataire (et autres emprunts de la société d'environ 6 M£, dont il est proposé de transférer le bénéfice aux détenteurs de l'emprunt obligataire (« les détenteurs de l'emprunt obligataire ») par InnoConcepts N.V.) (cette restructuration proposée, soit « l'opération »).

Il est prévu que l'opération soit réalisée au moyen d'un règlement amiable, conformément au titre 26 de la loi britannique sur les sociétés de 2006, entre les détenteurs de l'emprunt obligataire et la société, et soit soumise notamment à l'approbation du conseil d'administration de Proventec et des majorités applicables des détenteurs de l'emprunt obligataire et des actionnaires de Proventec, ainsi qu'à l'homologation du tribunal (Companies Court dépendant de la Chancery Division de la High Court). Elle assurerait une réduction significative de la dette à terme de la société, qui s'élèverait alors à 7 M£ (par une conversion des emprunts mentionnés plus haut, et d'une part importante de l'emprunt obligataire, en capitaux propres, au prix de 57 pence par action ordinaire nouvelle) et permettrait aux détenteurs actuels de l'emprunt obligataire de détenir 61,23 % de plus du capital émis augmenté de la société.

Dans le cadre de l'accord de principe obtenu avec les principaux détenteurs de l'emprunt obligataire concernant la réalisation de l'opération, le déblocage pour la société, de 1,5 M£ sur la nouvelle injection de 2,5 M£ en numéraire (annoncée dans le communiqué émis par la société le 8 juillet 2010) a été autorisé par les principaux détenteurs de l'emprunt obligataire. Compte tenu du calendrier prévu pour la réalisation de l'opération, les principaux détenteurs de l'emprunt obligataire ont mis, dans l'intervalle, ce montant de 1,5 M£ à disposition pour soutenir les plans d'activité et de croissance de la société. Le solde de ces nouveaux fonds, de 1 M£, pourrait être utilisé par la société après la prise d'effet du règlement amiable.

Proventec a l'intention d'adresser des courriers à ses actionnaires et aux détenteurs de l'emprunt obligataire, pour présenter le contexte et les motifs de ces propositions, les effets de l'opération et les bénéfices apportés à la société. La lettre aux actionnaires contiendra une convocation à l'assemblée générale des actionnaires de Proventec (et la lettre aux détenteurs de l'emprunt obligataire contiendra une convocation aux réunions applicables des détenteurs de l'emprunt obligataire), pour l'approbation de l'opération. Des résolutions extraordinaires ont été adoptées (le 6 juillet 2010 et le 3 septembre 2010) par les principaux détenteurs de l'emprunt obligataire en prévision et afin de faciliter l'opération (et la libération de la garantie donnée par InnoConcepts N.V. concernant le remboursement de l'emprunt obligataire). Ces résolutions seront consultables dans la rubrique Investisseurs du site Web de la société ([www.proventecplc.com](http://www.proventecplc.com)).

Il est prévu que la cotation des titres de la société sur l'AIM reste suspendue jusqu'à la prise d'effet du règlement amiable, actuellement attendue pour novembre 2010.

**Pour plus d'informations, merci de contacter :**

**Proventec plc**

David Chestnutt, Chief Executive  
[dchestnutt@proventecplc.com](mailto:dchestnutt@proventecplc.com)

Tel: + 44 (0) 151 706 0626  
[www.proventecplc.com](http://www.proventecplc.com)

**Seymour Pierce Limited**

Nicola Marrin  
Corporate Finance

Tel: + 44 (0) 20 7107 8000  
[www.seymourpierce.com](http://www.seymourpierce.com)

**Demandes presse :**

NewCap.

Simon-Laurent Zaks / Pierre Laurent

[proventec@newcap.fr](mailto:proventec@newcap.fr)

Tel: + 33 1 44 71 98 55

[www.newcap.fr](http://www.newcap.fr)

**Note aux éditeurs :**

Proventec gère un portefeuille complémentaire d'entités intégrées qui proposent des solutions d'hygiène et des technologies de revêtements préventifs. Basée à Liverpool au Royaume-Uni, la société intervient au niveau international et développe des services de pointe notamment dans le domaine de la santé, de l'industrie agroalimentaire, des secteurs hospitaliers, des transports et de la construction.

Le portefeuille de Proventec regroupe les entreprises suivantes :

Entreprise	Secteur d'activité	Salariés
OspreyDeepClean	Le leader mondial des solutions professionnelles de nettoyage à vapeur sèche saturée, à faible pression et sans produits chimiques.	34
Contico Manufacturing	Fournisseur de produits de nettoyage généralistes ainsi que de matériels et de fournitures de nettoyage.	45
Frank	Fabricant et distributeur de produits et de solutions de nettoyage automatiques, notamment des nettoyeurs portables haute pression, des stations de lavage pour véhicules en libre service et des nettoyeurs à vapeur sèche.	22
Magma Firestop	Développe une importante gamme de revêtements ignifuge à destination des matériaux de construction et de couverture.	4
InnoShield Systems	Développe des revêtements transparents protégeant contre les rayons UV et la corrosion.	1

**Proventec Healthcare** propose des solutions innovantes de nettoyage efficient et de lutte contre les infections bactériennes à destination du secteur de la santé. La technologie spécialisée de nettoyage à la vapeur proposée par la société a été testée et approuvée, dans le cadre d'études cliniques menées par l'University College London Hospitals, pour détruire et combattre la dissémination de micro-organismes, tels que les « super-bactéries » MRSA (Staphylococcus aureus résistant à la méthicilline) et *Clostridium difficile*. La société, forte d'une équipe de cinq professionnels, a développé des outils spécialisés et brevetés conçus pour une utilisation quotidienne au sein des hôpitaux et permettant le nettoyage de zones difficiles d'accès, notamment les matelas, les cadres de lits et les rideaux sans nécessiter le recours à des produits chimiques antibactériens risquant de contribuer à la résistance des bactéries.

La société a été introduite sur le marché AIM en juin 2002 et bénéficie d'une double cotation sur Alternext Paris depuis mai 2008.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site Web [www.proventecplc.com](http://www.proventecplc.com)